

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 1^{er} juin 2020 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2019-05-19

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, mardi le dix-neuvième jour du mois de mai de l'an deux mille vingt à dix-neuf heures (19:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no.2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no.3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

L'enregistrement de cette séance est publié, tel que le permet l'arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 26 avril 2020, sur le site internet de la Ville d'Acton Vale.

Rs.2020-05-133

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 mai 2020 avec la modification suivante :

AJOUTER :

18.2 Résolution relative à une demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (réf. Henri-Paul Dénommée).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-05-134

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 MAI 2020.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 mai 2020 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves

Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 mai 2020, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
CORRESPONDANCE

Rs.2020-05-135

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FOIRE AGROALIMENTAIRE.

Attendu que suite aux consignes gouvernementales liées au COVID-19, la Foire agroalimentaire a dû annuler l'édition qui devait se tenir les 4 et 5 juillet 2020;

Attendu que suite à ces circonstances, la Foire a dû rembourser tous leurs commanditaires et exposants de cette édition;

Attendu qu'une demande d'aide financière est déposée auprès de la Ville d'Acton Vale pour soutenir la Foire agroalimentaire, afin qu'elle puisse honorer toutes les dépenses encourues;

En conséquence le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Qu'aucun organisme ne recevra de subvention de la Ville d'Acton Vale, si l'événement et/ou activité proposés n'a pas lieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-05-136

DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE- DE- BAGOT.

Attendu que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot fait une approche auprès de la Ville d'Acton Vale, afin de connaître son intérêt à pouvoir fournir cette dernière en eau potable;

Attendu que le but de la municipalité est de venir se connecter aux tuyaux existants de la Ville d'Acton Vale et que le débit journalier désiré serait entre 800 m³ et 1 000 m³;

En conséquence la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale est dans la possibilité de fournir en eau potable la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, soit un débit journalier entre 800 m³ et 1 000 m³, donc accepte la demande de cette dernière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-05-137

DEMANDE DE RENCONTRE AVEC LE COLLECTIF SCIENTIFIQUE.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une demande de rencontre entre les membres du Collectif scientifique et cette dernière;

Attendu que les membres du conseil de la Ville d'Acton Vale ont étudié ladite demande de rencontre via l'ordre du jour présenté par le Collectif

scientifique;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que les membres du conseil de la Ville d'Acton Vale demandent au Collectif scientifique, que tous les documents qui seront présentés soient envoyés à ces derniers avant la rencontre;

Que la rencontre se tiendra seulement quand les instances gouvernementales autoriseront les réunions;

Que cette dite rencontre sera tenue conditionnellement à la présence d'un représentant de la Santé publique, du ministère de l'Environnement, et des Affaires municipales, des représentants des députés fédéral et provincial, de la Carrière d'Acton Vale, ainsi que de tous les membres du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2020-05-138

ADOPTION DU RÈGLEMENT 004-2020.

Selon l'avis de motion de la présentation du règlement no. 004-2020 qui a été donné par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 04 mai 2020, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt. 004-2019 « Règlement modifiant le règlement 012-2019 imposant une taxe foncière générale à taux variés pour l'année 2020. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-05-139

TRAVAUX DE PAVAGE – RÉFECTION DU 4^E RANG OUEST.

Attendu que le 2 mars 2020, la Ville d'Acton Vale octroyait le contrat pour l'exécution des travaux de pavage – exercice 2020 à Smith Asphalte Inc.;

Attendu que le montant pour les travaux de pavage du 4^e Rang Ouest s'élève à 123 500 \$, plus taxes;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 123 500 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000, à Smith Asphalte Inc.;

Que cette dépense soit financée à même les surplus libres et renflouée à même la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023), lorsque la programmation sera approuvée;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-05-140

**SIGNATURE DES DOCUMENTS RELATIFS AU REMPLACEMENT DE LOT
- DÉSIGNATION DE LA SIGNATAIRE - NUMÉRO 15599.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que madame Claudine Babineau, greffière, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, tous les documents relatifs au remplacement du lot 2 330 127 (lots créés : 6 372 993 à 6 372 995) du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, Province de Québec, le tout tel que montré au plan préparé par monsieur Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre, en date du 28 avril 2020, portant le numéro 15599 de ses minutes, dossier numéro ITT19450012;

Que madame Claudine Babineau, greffière, soit et est autorisée à signer pour et au nom de ladite municipalité, les documents précités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-05-141

**SIGNATURE DES DOCUMENTS RELATIFS AU REMPLACEMENT DE
LOTS - DÉSIGNATION DE LA SIGNATAIRE - NUMÉRO 15600.**

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que madame Claudine Babineau, greffière, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville d'Acton tous les documents relatifs au remplacement des lots 2 328 403, 2 238 404, 2 328 406, 2 328 408 et 2 328 785 (lots créés : 6 372 996 à 6 373 001, 6 374 659 et 6 374 660) du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, Province de Québec, le tout tel que montré au plan préparé par monsieur Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre, en date du 28 avril 2020, portant le numéro 15600 de ses minutes, dossier numéro ITT19450012.

Que madame Claudine Babineau, greffière, soit et est autorisée à signer pour et au nom de ladite municipalité, les documents précités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Service incendies – du 26 avril au 9 mai 2020.

Le conseil prend acte.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2020-05-142

RÉSOLUTION ET ATTESTATION CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LE POUVOIR D'EMPRUNT DE TOUTE ENTITÉ JURIDIQUE.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que madame Sylvie Guay, trésorière, soit la représentante de la Ville d'Acton Vale à l'égard de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;

Que cette représentante exercera les pouvoirs suivants :

- De signer ou approuver tout document ou pièce justificative relatif à une demande auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;

Que cette résolution demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-05-143

OFFRE DE SERVICES DE MADAME LUCIE HÉBERT – CHARGÉE DE PROJET MADA.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a obtenu une aide financière du ministère de la Santé et des Services sociaux, dans le but de mettre en œuvre la démarche MADA et souhaite initier la réalisation de la démarche MADA et l'élaboration d'une politique des aînés;

Attendu que la Ville a demandé des prix pour la réalisation de la politique MADA de la Ville d'Acton Vale;

Attendu que madame Lucie Hébert offre ses services pour la réalisation de la politique MADA de la Ville;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De mandater madame Lucie Hébert pour la réalisation de la politique MADA, selon l'offre de services datée du 3 avril 2020;

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 11 170 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-419 à madame Lucie Hébert;

De financer la dépense à même la subvention accordée;

D'autoriser le créole, monsieur Jean-Guy Rocheleau, à signer pour et au nom de la Ville ladite offre de services.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-05-144

RÉSILIATION DE L'ENTENTE D'UN ORGANISME RECONNU.

Attendu que le Club de gymnastique Les Élans a aboli le poste de représentant de la MRC au sein de leur conseil d'administration;

Attendu que de nombreuses divergences d'opinion découlant principalement du protocole d'entente devant lier la Ville d'Acton Vale au Club de gymnastique Les Élans d'Acton Vale, incite l'administration municipale à résilier l'entente avec le Club;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que le conseil municipal de la Ville d'Acton Vale a pris la décision que le Club de gymnastique Les Élans d'Acton Vale ne sera officiellement plus considéré comme étant un « organisme reconnu » dans l'offre de services en loisir de la MRC d'Acton;

Que l'aide financière de 21 586 \$ prévue dans le cadre de protocole ne leur sera pas versée. En contrepartie, la Ville d'Acton Vale n'exigera pas la somme de 22 995 \$ pour les frais locatifs de la dernière saison.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-05-145

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA MRC D'ACTON AFIN D'APPORTER UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003 (ZONE 403.)

Attendu que la Ville désire modifier le règlement de zonage afin de créer une nouvelle zone à même la zone 403 pour y inclure la classe E1 « *construction et terrassement* » avec certaines restrictions;

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De mandater le Service d'Urbanisme de la MRC d'Acton afin de créer une nouvelle zone à même la zone 403 pour y inclure la classe E1 « *construction et terrassement* » avec certaines restrictions;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-05-146

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (RÉF. HENRI-PAUL DÉNOMMÉE).

Considérant que monsieur Henri-Paul Dénommée désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'autorisation pour le dézonage agricole d'une superficie totale de 0,5183 hectare sur le lot 2 328 880, afin de pouvoir construire une résidence familiale;

Considérant que monsieur Stéphane Boisvert, officier municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de zonage actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune autre question n'a été formulée au service du greffe, la période de questions se termine donc à 19 h 25.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à dix-neuf heures et vingt-cinq minutes (19;25)

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date